

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 228-92 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit : Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2022, le Conseil a adopté le premier projet de **règlement numéro 643-2022** modifiant le règlement de zonage 228-92. Ce projet de règlement a pour but de restreindre à l'unifamilial et au bifamilial les typologies résidentielles permises dans les zones C-28, C-32, C-34, C-40, CI-27 et CI-36 : :

- **Ajout** restriction des classes d'usages 1110, « habitation unifamiliale isolée » et 1210 « habitation bifamiliale isolée » au type d'usage 1000, « habitation »;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **20 juillet 2022 à 20 h 00** au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie. Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie, du lundi au vendredi, aux heures d'ouvertures régulières et sur le site internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Mélanie, ce 8 juillet 2022.



Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 8 juillet 2022, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de juillet 2022.



François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier